

Procès-verbal

du déroulement et des décisions de l'assemblée constitutive de l'Association

Uni-PREVENTION de l'Universitaire de Fribourg

du 7.10.2025, à Fribourg

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue par Ariane Linder
2. Election du Président du jour et du secrétaire du jour
3. Introduction de l'assemblée constitutive par le Président du jour
4. Adoption des Statuts
5. Election du/de la Président/e de l'Association
6. Election des membres du Comité
7. Election des vérificateurs des comptes
8. Divers

Présents

Comme membres fondateurs :

Rachel Gerber, Florence Renevey, Jeremy Zahno, Ariane Linder

Excusés

Comme membres fondateurs :

-

Début de l'assemblée constitutive : 13h30

1. Accueil et bienvenue

Ariane Linder souhaite la bienvenue aux participants.

2. Election du Président du jour et du secrétaire du jour

L'assemblée élit à l'unanimité Ariane Linder comme Présidente du jour. Elle élit également Rachel Gerber, comme rédactrice du procès-verbal.

3. Introduction de l'assemblée constitutive par le Président du jour

Soutenir la population estudiantine en situation de précarité financière et ainsi renforcer l'accès équitable à l'éducation pour toutes et tous nous tient particulièrement à cœur. Nous sommes convaincus que notre contribution peut faire la différence.

La promotion du bien-être et de la santé mentale, ainsi que la prévention du décrochage scolaire et de l'échec académique au sein de la communauté universitaire, constituent pour nous une priorité. Nous nous engageons activement en ce sens.

Nos actions et projets sont développés sur la base des résultats des enquêtes « How are you » et « Feeling good », tels que publiés dans leurs rapports respectifs, afin de garantir une adéquation avec la réalité vécue par nos étudiant·e·s.

Enfin, la création et la promotion d'événements nationaux et internationaux visant à instaurer un environnement d'étude favorable à la réussite académique et à renforcer le sentiment d'appartenance nous tiennent particulièrement à cœur.

4. Adoption des statuts

Ariane Linder invite les participants à examiner et agréer le texte, article par article.

Par la suite, le texte des statuts est soumis à approbation par l'assemblée. Les statuts (en annexe) sont

adoptés à l'unanimité par l'assemblée constitutive. Ce faisant :

- les membres fondateurs présents décident à l'unanimité de fonder une association sous la raison sociale « Uni-PREVENTION », conformément aux articles 60 et suivants du code civil suisse ;
- les statuts de l'association sont connus des membres fondateurs présents à l'assemblée et constituent une partie intégrante de la décision de fondation. Ayant été adoptés à l'unanimité, chaque membre fondateur les approuve individuellement.

5. Election du/de la Président/e de l'Association

Est élue Présidente à l'unanimité Ariane Linder, qui déclare l'acceptation de l'élection.

6. Election des membres du comité

Sont élus membres du comité à l'unanimité :

- Gerber Rachel
- Florence Renevey (responsable des comptes)
- Jeremy Zahno
- Ariane Linder (présidente)

Les élus déclarent acceptation de l'élection.

7. Election des vérificateurs des comptes

Sont élus vérificateurs des comptes à l'unanimité Jeremy Zahno, Rachel Gerber. Les élus déclarent acceptation de l'élection.

8. Divers

Aucun sujet divers n'ayant été soulevé et l'ordre du jour étant épuisé, Ariane Linder déclare l'assemblée close.

Fin de l'assemblée : 14h30

Président du jour :



Rédacteur du procès-verbal :



Annexe : Statuts adoptés par l'assemblée constitutive